

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commissions de la sécurité sociale
et de la santé publique
Secrétariat
CH-3003 Berne
Tél. 031 322 99 27
Fax 031 322 98 72
www.parlement.ch
sgk.csss@parl.admin.ch

**La Commission de la sécurité
sociale et de la santé publique du
Conseil des États pendant la
48^e législature 2007 – 2011**

1 Mandat

Selon l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement (LParl), les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences
- e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées ; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral ;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du Bureau du 8 novembre 1991 et en vertu de modifications ultérieures, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants :

- système de santé,
- politique de la santé,
- médicaments,
- drogues,
- produits toxiques,
- denrées alimentaires,
- prévention des maladies et des accidents,
- médecine du travail,
- assurance sociale (CSSS-E : y compris assurance-chômage),
- logement,
- prévoyance.

2 Objets traités pendant la 48^e législature (2007 – 2011)

21 Répartition par type d'objets

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E) a procédé à l'examen préalable de 203 objets, qui se répartissent comme suit :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	initiative populaire	3	
b.	projet d'acte du Conseil fédéral	22	
c.	rapport du Conseil fédéral	6	
d.	co-rapport	3	
e.	consultation relative aux projets	8	

	d'ordonnance du Conseil fédéral		
f.	examen préalable des initiatives parlementaires	8	5 « donner suite » 1 « ne pas donner suite » 2 retraits
g.	avis sur les examens préalables conclus par une décision positive de la CSSS du Conseil national	32	21 approbations 11 rejets
h.	examen préalable des initiatives de canton	15	2 « donner suite » 13 « ne pas donner suite »
i.	élaboration d'un projet (iv. pa., iv. ct. 2 ^e phase, iv. com.)	2	2 adoptions
j.	projet de l'autre conseil (iv. pa. élaborée par une commission de l'autre conseil)	12	10 adoptions 2 rejets (dont 1 projet adopté par le CE)
k.	intervention de la commission	2	2 motions
l.	motion de l'autre conseil (et motion de son propre conseil modifiée)	43	28 adoptions (sans modification) 15 rejets
m.	pétition	21	Pris acte
n.	objet interne	26	
o.	cas particulier	0	
	Total	203	

22 Projets d'acte du Conseil fédéral

Les principaux projets du Conseil fédéral étaient les suivants :

- [11.030](#) é 6^e révision de l'AI. Deuxième volet
- [10.032](#) é 6^e révision de l'AI. Premier volet
- [09.076](#) n Loi sur la prévention
- [09.053](#) né LAMal. Mesures pour endiguer l'évolution des coûts
- [08.069](#) é LPP. Financement des institutions de prévoyance du droit public

- [08.062](#) é Loi sur l'assurance-chômage. 4^e révision
- [07.055](#) é LPP. Révision partielle. Réforme structurelle
- [07.030](#) é Loi sur les produits thérapeutiques. Révision partielle. Préparations hospitalières.
- [05.094](#) n 11^e révision de l'AVS. Introduction d'une prestation de préretraite
- [05.093](#) n 11^e révision de l'AVS. Mesures relatives aux prestations
- [04.062](#) é Loi sur l'assurance-maladie. Révision partielle. Managed-Care

Vous trouverez un résumé du message, du rapport et des délibérations dans Curia Vista (en cliquant sur les liens ci-dessus). Un classement thématique des objets est en outre disponible dans les [rétrospectives des législatures proposées par le Service de documentation](#).

La procédure accélérée, par laquelle les commissions des deux conseils examinent simultanément le même objet, s'est révélée inappropriée pour l'objet 09.053, car il s'agissait d'un projet trop complexe.

23 Élaboration d'un projet

La CSSS-E a élaboré les projets suivants :

- [11.439](#) é Iv. pa. CSSS-E. Dispositions transitoires complémentaires sur l'introduction du financement hospitalier
- [09.498](#) é Iv. pa. CSSS-E. Loi fédérale sur l'assainissement de l'assurance-invalidité. Modification

Vous trouverez un résumé du message, du rapport et des délibérations dans Curia Vista (en cliquant sur les liens ci-dessus). Un classement thématique des objets est en outre disponible dans les [rétrospectives des législatures proposées par le Service de documentation](#).

24 Examens préalables

Au cours de la présente législature, la commission a dû se prononcer sur 32 examens préalables positifs de la commission de l'autre conseil ; par rapport aux 12 examens effectués lors de la législature précédente, l'augmentation est importante. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que les conseillers nationaux ont de plus en plus souvent recours à l'initiative parlementaire pour soumettre des sujets à leur conseil, car de nombreuses motions doivent être classées faute de pouvoir être traitées dans un délai de deux ans après leur dépôt. En revanche, le nombre d'initiatives

parlementaires déposées au Conseil des États et qui relèvent du domaine de compétences de la CSSS a diminué ; quant au nombre d'initiatives déposées par les cantons, il a fortement crû.

25 Interventions

Au cours de la présente législature, la CSSS-E a déposé nettement moins d'interventions que par le passé.

26 Consultations sur des projets d'ordonnance, information et coordination

Outre les objets qui lui ont été attribués par les bureaux des Chambres fédérales, la CSSS-E, en vertu de l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl (cf. point 1) a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences. Ainsi :

- La commission s'est régulièrement informée de l'évolution des problématiques actuelles, telles que la stratégie de la Confédération en matière de lutte contre la pauvreté, la qualité du système de santé, les nouveaux tarifs des analyses de laboratoire, les soins palliatifs, la prescription de la Ritaline ou le traitement du « coup du lapin ». Certains thèmes récurrents ont également retenu son attention, tels que la mise en œuvre du financement hospitalier, l'introduction des forfaits par cas en fonction des diagnostics (DRG) et la mise en œuvre, par les cantons, du nouveau régime de financement des soins.
- La commission a régulièrement demandé à être consultée sur les différentes révisions d'ordonnances, en vertu de l'art. 151 LParl. Il s'agissait d'ordonnances sur le tabagisme passif, sur le financement des soins, sur le financement hospitalier et sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie, ainsi que sur les prescriptions régissant les placements en matière de prévoyance professionnelle, sur la réforme structurelle de la LPP et sur le financement des institutions de prévoyance du droit public.
- La commission a examiné les contrats de prestations de deux offices GMEB, à savoir la Centrale de compensation (CdC) et l'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie (IVI).

3 Composition de la commission, sous-commissions

31 Présidence

- Président session d'hiver 2007 - session d'hiver 2009 : Urs Schwaller
Président session d'hiver 2009 - session d'hiver 2011 : Alex Kuprecht

32 Membres de la commission



- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2007 : Schwaller, Kuprecht, Altherr, Brändli, David, Egerszegi-Obrist, Fetz, Forster, Frick, Gutzwiller, Maury Pasquier, Ory, Stähelin
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2007 :
 - Sommaruga Simonetta a remplacé Ory à partir d'octobre 2009 ;
 - Amstutz remplace Sommaruga Simonetta depuis la session d'été 2011 en raison de l'élection de cette dernière au Conseil fédéral à la session d'automne 2010.

33 Sous-commissions

La commission a institué la sous-commission suivante :

- Iv. pa. Suppression de l'obligation de remboursement imposée au canton d'origine (Stähelin ; 08.473) : *Egerszegi-Obrist*, Brändli, Fetz, Frick, Stähelin (En activité depuis l'été 2011, elle a pour mandat d'élaborer un projet d'acte visant à mettre en œuvre l'iv. pa. 08.473.)

4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 33 séances, équivalant à 55 jours de séance ou 313 heures (soit 5,7 heures par jour de séance en moyenne).

Au total, 16 séances se sont déroulées en période de session (procédure d'élimination des divergences).

42 Sous-commission

Ces travaux ont exigé jusqu'ici deux séances pour un total de 5 heures.

5 Travaux à venir

Thèmes importants de la 49^e législature (2011-2015) entrant dans les domaines de compétences de la CSSS-E (selon l'état actuel des connaissances) :

- Deux révisions distinctes de la LaMal (surveillance, répartition des réserves)
- 11.062 é Oui à la médecine de famille. Initiative populaire
- 11.034 n Loi sur les denrées alimentaires. Révision
- 11.025 n Protection contre le tabagisme passif. Initiative populaire

- 10.107 n Loi sur les épidémies. Révision
- 08.473 é Suppression de l'obligation de remboursement imposée au canton d'origine
- 07.419 n Iv. pa. Politique en faveur de la famille. Article constitutionnel
- 04.439 n Iv. pa. Groupe C. Loi sur les stupéfiants. Révision (application de la procédure d'amende d'ordre à la consommation de cannabis)
- Loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie sociale
- Révision de la LAMal visant à remédier aux inégalités financières existant entre les cantons dans le cadre des primes
- Révision de la loi sur les produits thérapeutiques